

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 3-7-2019 Date de révision: 3-7-2019 Remplace la fiche: 17-2-2015 version: 3.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Motor Oil 10W-40 Semi Synthetic SN

Code du produit : 04000S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Produits de nettoyage pour voitures

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company

Cyclotronweg 1

2629 HN Delft - Nederland

T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031

msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid		Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la

législation locale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
huile de base - non spécifié	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	88	Non classé	

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	(N° CAS) 72623-87-1 (N° CE) 276-738-4 (N° Index) 649-483-00-5 (N° REACH) 01-2119474889-13	1 - 10	Asp. Tox. 1, H304	
Zinc Alkyldithiophosphate	(N° CAS) 68649-42-3 (N° CE) 272-028-3 (N° REACH) 01-2119493635-27	0,52 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	
Organicmolybdenum amide	(N° CAS) 445409-27-8 (N° CE) 686-534-0	0,1 - 1	Aquatic Chronic 2, H411	
Limites de concentration spécifiques:				
Nom	Identificateur de produit	Limites de	e concentration spécifiques	
Zinc Alkyldithiophosphate	(N° CAS) 68649-42-3 (N° CE) 272-028-3 (N° REACH) 01-2119493635-27		(5 = <c 10)="" 2,="" <="" eye="" h319<br="" irrit.="">(10 =<c 1,="" 100)="" <="" dam.="" eye="" h318<="" td=""></c></c>	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation : Aucune protection spéciale n'est requise.

Après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Après ingestion

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Autres informations : Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

Procédés de nettoyage : Nettoyage à l'aide de détergents. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple

du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. danger

Température de manipulation : < 40 °C

3-7-2019 (version: 3.1) 2/7 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre Mesures d'hygiène zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et

avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	5 mg/m³
UE IOELV STEL (mg/m³)		10 mg/m³
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

Indications complémentaires

: Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 oilspray (TWA, 8 heures journée de

travail) est recommandé

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Gants

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide : Huileux. Aspect Couleur : ambré. Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible : > 200 °C ASTM D 92 Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Température de décomposition Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

3-7-2019 (version: 3.1) FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 875 g/l @ 15°C

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Log Pow: Aucune donnée disponibleViscosité, cinématique: 95 mm²/s @ 40°CViscosité, dynamique: Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. acides et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg de poids corporel OECD 401

Zinc Alkyldithiophosphate (68649-42-3)	
DL50 orale rat	2230 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Organicmolybdenum amide (445409-27-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

huile de base - non spécifié (64742-54-7)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 g/m³ @4h	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition unique)

3-7-2019 (version: 3.1) FR (français) 4/7

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

Huiles	es lubrifiantes	(pétrole).	C20-50.	base huile	neutre. h	vdrotraitement ((72623-87-1)
--------	-----------------	------------	---------	------------	-----------	------------------	--------------

LOAEL (oral, rat, 90 jours) 125 mg/kg de poids corporel OECD 408

Danger par aspiration : Non classé

Motor Oil 10W-40 Semi Synthetic SN

Viscosité, cinématique 95 mm²/s @ 40°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

1 - 1,5 @ 48 h

: Non classé

(chronique)

CE50 Daphnie 1

(aiguë)

Zinc Alkyldithiophosphate (68649-42-3)			
CL50 poisson 1	1 - 5 mg/l @ 96h		

CE50 autres organismes aquatiques 2 1 - 5 mg/l Algae @ 96 h

NOEC (aigu) 1 mg/l @ 96 h (Fish)

NOEC chronic algae 1 mg/l @ 96 h

Organicmolybdenum amide (445409-27-8)

·	<i>'</i>
CL50 poisson 1	> 10 mg/l @ 96h
CE50 Daphnie 1	1,5 mg/l @ 48h
CF50 autres organismes aquatiques 1	1.5 mg/l @ 72 h

huile de base - non spécifié (64742-54-7)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l 48/96h fish -LL
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l 48/96h - LL

12.2. Persistance et dégradabilité

Motor Oil 10W-40 Semi Synthetic SN

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Zinc Alkyldithiophosphate (68649-42-3)

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement (72623-87-1)

Log Pow	> 6
Potentiel de bioaccumulation	fortement bioaccumulable.

Zinc Alkyldithiophosphate (68649-42-3)

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Zinc Alkyldithiophosphate (68649-42-3)

Sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

3-7-2019 (version: 3.1) 5/7 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Zinc Alkyldithiophosphate,huile de base - non spécifié sont listés SZW-lijst van mutagene stoffen : Zinc Alkyldithiophosphate,huile de base - non spécifié sont listés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Ontwikkeling

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

3-7-2019 (version: 3.1) FR (français) 6/7

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.	

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.